

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 octobre 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 29 octobre 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Togo ayant assuré la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai 2013, un récapitulatif des travaux qu'il a menés a été établi sous ma direction à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Kodjo **Menan**



**Annexe à la lettre datée du 29 octobre 2013 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Togo auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence du Togo (mai 2013)**

En mai 2013, sous la présidence du Togo, le Conseil de sécurité a tenu 13 séances publiques et 12 consultations privées. Il a, en outre, tenu une séance privée, deux dialogues interactifs informels et une réunion en formule Arria.

Le Conseil a adopté trois résolutions et deux déclarations de son président et publié neuf déclarations à la presse.

Afrique

Somalie

Le 2 mai, le Conseil a adopté, à l'unanimité de ses membres, la résolution [2102 \(2013\)](#), par laquelle il a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), dont le mandat est d'offrir de bons offices à l'appui du processus de paix et de réconciliation mené par le Gouvernement fédéral somalien et de fournir, le cas échéant, un appui sous forme d'orientations et de conseils stratégiques en matière de consolidation de la paix et d'édification de la paix. La Mission devait également aider le Gouvernement à coordonner l'action des donateurs internationaux, en particulier dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et de la sécurité maritime et à contribuer au renforcement de ses capacités afin de promouvoir le respect des droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et la protection des enfants, prévenir les violences sexuelles et sexistes liées au conflit et consolider les institutions judiciaires somaliennes. La MANUSOM surveillerait également les violations et infractions des droits de l'homme, mènerait des enquêtes à leur sujet et en rendrait compte. Le Conseil a décidé que la MANUSOM, serait dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général, basée à Mogadiscio, établie à la date du 3 juin 2013, pour une période initiale de 12 mois et renouvelée au besoin.

République démocratique du Congo

Le 6 mai, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, M^{me} Mary Robinson, a fait un exposé au Conseil sur les récents développements de la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République démocratique du Congo.

Elle a informé le Conseil de son voyage, du 28 avril au 5 mai, en République démocratique du Congo et dans d'autres États de la région, notamment le Rwanda et l'Ouganda. Elle a indiqué que les entretiens qu'elle a eus avec les dirigeants de ces pays, le Secrétaire général de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, des représentants de la société civile ainsi qu'avec la Présidente de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, ont porté sur la mise en œuvre effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février 2013 à Addis-

Abeba. L'Envoyée spéciale a déclaré avoir constaté l'engagement de tous les acteurs à œuvrer avec détermination à la réussite de la nouvelle approche des Nations Unies pour la paix mais a relevé que la situation demeurait fragile et que seuls un suivi effectif de tout le processus, une approche coordonnée et concertée de sa mise en œuvre ainsi que la primauté de la solution politique négociée sur la solution militaire pourraient donner des résultats positifs. Aussi a-t-elle appelé le Gouvernement congolais à rester engagé dans les pourparlers de Kampala, et le Mouvement du 23 mars (M23) à retourner, sans délai, à la table des négociations pour la conclusion rapide d'un accord de paix.

Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont invité tous les acteurs engagés dans la résolution de cette crise, en particulier les pays de la région, au respect scrupuleux et à la mise en application effective des engagements pris. Ils ont convié le Gouvernement congolais et le M23 à la reprise immédiate du dialogue en vue de parvenir à une solution durable de la crise. Ils ont également mis un accent particulier sur la nécessité, pour le Gouvernement congolais, de rester fortement engagé dans ce processus global de paix et de procéder, le plus rapidement possible, aux réformes en question. Des membres ont insisté sur la nécessité de convertir le cercle vicieux de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo en un cercle vertueux de coopération économique régionale.

Le 8 mai, le Conseil a tenu des consultations d'urgence suite à l'attaque perpétrée la veille à Walungu, au Sud-Kivu, contre un convoi de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), attaque qui a fait un mort dans les rangs du contingent pakistanais.

Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a déclaré que les enquêtes se poursuivaient pour déterminer les auteurs qui devront répondre de leurs actes, le moment venu, devant la justice.

Les membres du Conseil ont, à l'unanimité, vivement condamné cette attaque et demandé au Gouvernement congolais de travailler, en étroite collaboration avec la MONUSCO, en vue d'appréhender les auteurs de cet acte criminel. Ils ont présenté leurs condoléances au Gouvernement pakistanais et à la famille du soldat de la paix tué et ont insisté sur la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité de tout le personnel de la Mission. À l'issue de cette séance, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils ont condamné l'attaque et la tentative de prise d'otages.

Le 29 mai, le Conseil a tenu des consultations privées sur la République démocratique du Congo au cours desquelles le Secrétaire général Ban Ki-moon a fait un exposé sur sa mission dans ce pays et dans d'autres États de la sous-région, avant de prendre part à la première réunion du Mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, tenue à Addis-Abeba, en marge du cinquantième anniversaire de la création de l'Union africaine. Il a indiqué qu'il était accompagné dans la région des Grands Lacs du Président de la Banque mondiale. Il a également déclaré qu'il était optimiste quant au succès de la nouvelle stratégie des Nations Unies pour la paix dans cette région qui dispose à cet égard d'un énorme potentiel en ressources naturelles.

Il a indiqué au Conseil avoir insisté auprès des Présidents de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda sur les trois composantes politique, sécuritaire et économique de ce « cadre d'espoir », ainsi que sur le

renforcement du soutien de la communauté internationale, qui constituent des conditions indispensables au retour de la paix et de la stabilité durables en République démocratique du Congo et dans toute la région. Sur ce dernier point, le Secrétaire général a salué l'annonce faite par le Président de la Banque mondiale d'accorder une aide supplémentaire de 1 milliard de dollars des États-Unis pour accompagner la République démocratique du Congo et l'ensemble des pays de la région dans leurs efforts en faveur du développement socioéconomique et de l'intégration régionale.

Il a également abordé la question de la situation en République centrafricaine, en encourageant vivement le Conseil à envisager toutes les options possibles en vue d'aider ce pays à se relever, y compris des sanctions individuelles contre les responsables d'exactions diverses et de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Dans leurs interventions, les membres du Conseil se sont réjouis de la tenue de la première réunion du mécanisme de suivi régional, et de l'annonce de l'aide financière supplémentaire qu'entend apporter la Banque mondiale au processus de paix et de développement ainsi engagé. Les membres du Conseil ont invité la République démocratique du Congo et les pays de la région au respect de leurs engagements et à s'approprier les instruments ainsi mis en place pour le processus de paix en vue d'une stabilité et d'un développement socioéconomique durable de la région.

Ils ont particulièrement insisté sur la nécessité, pour le Gouvernement congolais, de mener à bien la réforme du secteur de la sécurité. Les membres du Conseil ont, en outre, condamné la reprise des hostilités entre l'armée congolaise et le M23, et convié le Gouvernement et la rébellion à la reprise immédiate du dialogue.

Une délégation a proposé que le Conseil emboîte le pas au Secrétaire général en organisant une visite dans la région, visite qui constituerait un soutien politique fort au processus de paix ainsi engagé par les Nations Unies.

Certaines délégations se sont inquiétées de ce que le Secrétariat se prépare actuellement à utiliser des drones dans d'autres missions de maintien de la paix, en particulier en Côte d'Ivoire. Elles ont souligné que la possibilité d'étendre cette pratique ne pouvait être envisagée qu'à l'issue d'une évaluation complète de l'utilisation à titre d'essai qui en sera faite par la MONUSCO. D'autres délégations ont indiqué qu'elles étaient prêtes à appuyer l'emploi de drones dans des missions au-delà de la MONUSCO, abstraction faite de cette démarche.

Libye

Le 7 mai, le Conseil de sécurité a tenu un dialogue interactif informel avec la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, sur la situation en Libye. La Procureure a examiné la question de la recevabilité des affaires de Saïf al-Islam Kadhafi et d'Abdullah al-Senussi par la Cour, la nécessité d'assurer la protection et la sécurité des juges, du Procureur et du personnel de la Cour dans l'exécution de leur mandat.

Après les remarques liminaires, les membres du Conseil ont axé leurs discussions sur les contestations de recevabilité, nombre d'entre eux affirmant que la Libye est un exemple parfait et un laboratoire de complémentarité appliquée dans

le cadre du statut de la Cour. D'autres ont insisté sur le fait que la Cour ne devait pas concurrencer les juridictions nationales, que ses juges, procureurs et fonctionnaires devaient être protégés et qu'elle devait bénéficier de coopération et de soutien. La Procureure a indiqué qu'il était important pour le Conseil d'assurer le suivi des questions de la Cour à l'aide d'une déclaration de son président ou d'une résolution et également par le biais d'un échange d'informations au sujet des affaires en question.

Le 8 mai, le Conseil de sécurité a entendu l'exposé de la Procureure de la Cour pénale internationale sur la situation en Libye. La Procureure a annoncé que le Conseil de sécurité avait renvoyé la situation en Libye devant la Cour pénale internationale. Elle a expliqué que, du fait de la contestation par la Libye de la recevabilité des affaires Saif al-Islam Kadhafi et d'Abudullah al-Senussi devant la Cour, son bureau avait suspendu les enquêtes dans lesdites affaires, jusqu'à ce que les Chambres préliminaires saisies rendent leurs décisions. Elle a précisé que seules ces Chambres pourraient déclarer lesdites affaires irrecevables devant la Cour. Elle a informé que son bureau avait ouvert des enquêtes contre des dignitaires de l'ancien régime suspectés de crimes, mais qui résidaient actuellement en dehors du territoire libyen. Elle a également indiqué que son bureau enquêtait sur les crimes, en particulier les persécutions et les expulsions de groupes ethniques, commis par des forces rebelles contre les Tawargha, accusés d'avoir soutenu le régime Kadhafi. Elle a affirmé que son bureau avait eu des discussions préliminaires positives fructueuses avec les autorités libyennes pour faire progresser les enquêtes aussi bien sur le territoire de la Libye, qu'à l'extérieur.

Plusieurs membres du Conseil ont salué les progrès faits en Libye dans le sens de la recherche de la cohésion et de la stabilité sociales et ont invité les autorités libyennes à consolider les acquis par le respect des droits de l'homme et par la lutte contre l'impunité.

La quasi-totalité des membres du Conseil ont rappelé que selon le principe de la complémentarité, il revenait à la Cour de déterminer s'il fallait faire prévaloir la contestation de recevabilité de la Libye et de lui permettre d'ouvrir des enquêtes sur Saif al-Islam Kadhafi et Abdullah al-Senussi et d'engager des poursuites contre eux. Certains membres du Conseil ont émis des doutes sur la capacité de la Libye à garantir un procès équitable, car les autorités libyennes n'auraient pas le contrôle de tout le territoire et Saif al-Islam Kadhafi était toujours en détention à Zintan aux mains des rebelles.

Selon certains membres du Conseil, si le renvoi par le Conseil de sécurité de la situation en Libye à la Cour pénale internationale avait favorisé une réforme de la justice en Libye, de nombreux défis complexes persistaient quant à la volonté de mener des enquêtes et d'engager des poursuites au plan national. Plusieurs membres du Conseil ont estimé que la Libye doit respecter les décisions des Chambres de la Cour concernant la recevabilité, quelles qu'elles soient. Selon certains membres, même si la Chambre donne droit à la Libye concernant la contestation de recevabilité, la Cour devrait conserver un rôle de supervision du procès.

Des délégations ont salué les enquêtes menées et les poursuites engagées par la Cour en Libye. Certaines ont souligné que les enquêtes concernant des crimes commis par des rebelles libyens et des allégations de crimes perpétrés durant les opérations militaires dirigées par l'OTAN en Libye ne progressaient pas.

Le 13 mai, à la suite de l'attentat de Benghazi, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle les membres ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat qui a fait plusieurs victimes et causé des dégâts considérables. Ils ont exprimé leur profonde sympathie aux familles des victimes de cet acte ainsi qu'au Gouvernement et au peuple libyens. Ils ont souligné que les acteurs de cet acte devaient être traduits en justice et exhorté tous les États, conformément à leurs obligations en vertu du droit international et des dispositions pertinentes des résolutions du Conseil de sécurité, de coopérer activement avec les autorités libyennes à cet égard.

Soudan et Soudan du Sud

Le 9 mai, le Conseil a tenu ses premières consultations du mois sur le Soudan et le Soudan du Sud. Dans la présentation qu'il a faite aux membres du Conseil sur la situation qui prévaut entre les deux pays, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Haile Menkerios, a rappelé l'incident tragique survenu le 4 mai, dans la zone d'Abyei, qui a entraîné la mort du Chef suprême de la tribu Ngok Dinka et d'un Casque bleu de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et fait trois autres blessés. Il a indiqué qu'il s'était rendu dans les deux pays après l'incident, où il avait rencontré les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud ainsi que plusieurs hauts responsables des deux pays avec lesquels il avait discuté des différents moyens de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de trouver des solutions aux problèmes en suspens.

Il a ajouté qu'après l'incident, les Présidents des deux pays étaient restés en contact permanent et avaient réagi positivement pour calmer la situation. Il a demandé que des mesures immédiates soient prises pour faire d'Abyei une zone exempte d'armes et pour qu'une enquête soit menée dans les règles et en toute transparence, sur cet incident. Il les a également exhortés à faire pression sur les parties afin qu'elles établissent rapidement les institutions temporaires d'Abyei, notamment l'administration et les services de police. Abordant la question des pourparlers directs entre le Gouvernement soudanais et le SPLM/N, l'Envoyé spécial a noté que la Déclaration d'intention commune présentée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine devrait être acceptée par les deux parties. Il a également indiqué qu'il y avait un risque que les hostilités dans le Kordofan du Sud et le Nil Bleu s'étendent à d'autres parties du Soudan et que le Front révolutionnaire soudanais ouvre un nouveau front à l'est du pays. Il a par ailleurs signalé que les deux parties avaient convenu d'un moratoire d'une semaine dans les combats pour permettre qu'un programme de vaccination des enfants puisse être mené à bien. Le Front révolutionnaire soudanais tentait de montrer qu'il avait un programme national. L'élaboration d'une nouvelle constitution offrait une occasion de résoudre non seulement des problèmes qui se posaient dans les régions du Kordofan du Sud et du Nil Bleu, mais également des problèmes de gouvernance et de participation de toutes les régions à la gestion du pays.

Les membres du Conseil ont salué les réactions positives des deux Présidents après l'incident du 4 mai. Ils ont félicité le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour son engagement et insisté sur la nécessité d'assurer un suivi des progrès réalisés de part et d'autre. Ils ont souligné que les parties ont démontré, ces derniers temps, leur volonté d'aller de l'avant dans l'application de la résolution [2046 \(2012\)](#) et qu'il était important, que le Conseil appuie les parties de même que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

Sur l'incident tragique survenu le 4 mai, les membres du Conseil ont adopté le 6 mai une déclaration à la presse dans laquelle ils ont condamné l'attaque perpétrée par des éléments Misseriya et adressé leurs condoléances aux familles des victimes de l'attaque, à la communauté Ngok Dinka, au Gouvernement éthiopien et à la FISNUA. Ils se sont félicités de l'annonce faite par le Gouvernement soudanais d'ouvrir d'urgence une enquête en toute transparence, complète et dans les règles, pour faire la lumière sur l'incident et de l'engagement qu'il a pris de traduire les auteurs de cet acte en justice.

Le 16 mai, le Conseil a examiné, en consultations privées, le rapport du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan. À cette occasion, la Présidente du Comité, et Représentante permanente de l'Argentine, Maria Cristina Perceval, a rendu compte des activités du Comité durant la période allant du 7 février au 16 mai 2013.

Elle a indiqué que le Comité avait tenu des consultations informelles avec le nouveau Groupe d'experts avant le séjour de six mois qu'il comptait effectuer au Soudan. Quatre de ses cinq membres, en dehors de l'expert en finances, qui ont obtenu des visas d'entrée unique pour une durée de deux mois, étaient au Soudan. Elle a fait remarquer que le Représentant permanent du Soudan avec lequel elle s'était entretenue, avait souligné que toute personne qui menacerait la sécurité du Soudan se verrait refuser l'entrée dans le pays et que le Conseil de sécurité devrait en tenir compte dans la désignation de nouveaux membres du Groupe d'experts. Plusieurs membres du Conseil ont déploré que l'expert en finances se soit vu refuser un visa et les obstacles administratifs entre le travail des experts.

La Présidente a noté que le Comité avait accepté la proposition du Groupe d'experts de soumettre le rapport intérimaire d'ici au 31 juillet 2013, le rapport à mi-parcours d'ici au 31 octobre 2013 et le rapport final au plus tard le 17 février 2014. Le Comité a en outre approuvé la liste actualisée des individus et entités qui étaient sous le coup de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la détérioration de la situation sécuritaire au Darfour. Certains membres ont demandé de poursuivre la sensibilisation des États qui apportaient un soutien militaire au Soudan, car les armes fournies à ce pays pourraient être utilisées au Darfour. Ils ont aussi déploré la poursuite des violations du régime des sanctions, et exigé que le rapport final du Groupe d'experts mette l'accent sur les cas de violation du droit international humanitaire et contienne des informations sur l'enrôlement des enfants.

Les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties impliquées dans le conflit au Darfour, et en particulier les mouvements armés non signataires du Document de Doha, à cesser les hostilités, à respecter le droit international humanitaire et à s'engager pleinement et inconditionnellement dans le règlement pacifique de ce conflit. Ils ont indiqué qu'il était important de sanctionner tous ceux qui empêchaient le retour de la paix au Darfour.

Le 23 mai, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil, au cours de consultations privées, de la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud et présenté le rapport du Secrétaire général en date du 17 mai sur la situation à Abyei.

Au sujet du Soudan et du Soudan du Sud, il a indiqué qu'il n'y avait pas eu d'évolution substantielle sur les questions en suspens depuis la dernière présentation

au Conseil et que des négociations directes entre le Gouvernement du Soudan et le SPLM/N reprendraient en début du mois de juin. Il a toutefois signalé qu'à la suite des récentes attaques perpétrées par le Front révolutionnaire soudanais (SFR), le Gouvernement du Soudan avait accusé le Gouvernement du Soudan du Sud de soutenir les rebelles au Soudan. Il a précisé que les deux Présidents se rencontreraient à l'occasion du sommet de l'Union africaine qui aurait lieu à Addis-Abeba du 25 au 26 mai. Il a exhorté le Conseil et la communauté internationale à faire pression sur les parties afin qu'elles respectent leurs obligations.

Les membres du Conseil ont condamné les attaques par le SFR et exhorté les parties à utiliser les outils existants, notamment la résolution 2046 (2012) pour régler leurs différends. Certains membres ont condamné les bombardements aériens et regretté que le Conseil n'ait pas pu s'accorder pour envoyer un message aux parties et situer les responsabilités à chaque fois que cela était nécessaire, se référant implicitement au projet de déclaration du Président proposé par les États-Unis d'Amérique qui n'avait pu être adopté.

Concernant la FISNUA, présentant le rapport du Secrétaire général (S/2013/294), le Sous-Secrétaire général a indiqué qu'au cours de la période considérée, la situation dans la zone d'Abyei était restée généralement calme bien que marquée par plusieurs incidents dont le plus grave a été l'attaque perpétrée le 4 mai contre un convoi de la FISNUA et une délégation de la tribu des Ngok Dinka.. Il a déclaré que les deux communautés restaient toujours armées et que la FISNUA avait continué de mettre en œuvre sa stratégie multiple de prévention et d'atténuation des conflits. Toutefois, l'absence totale d'institutions administratives et d'organes de maintien de l'ordre continuait de peser lourdement sur la FISNUA.

Sur le plan politique, il a dit que la mise en œuvre de l'accord du 20 juin 2011 avait très peu progressé. Les parties n'avaient pas résolu leurs différends concernant la composition du Conseil de la zone d'Abyei, empêchant ainsi la mise en place des autres institutions temporaires, à savoir l'Administration de la zone et le Service de police d'Abyei. En outre, aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la question du statut final d'Abyei.

Le Sous-Secrétaire général a engagé les chefs des deux communautés, Misseriya et Ngok Dinka, à faire en sorte que leurs membres ne portent plus d'armes dans la zone d'Abyei et à établir un dialogue intercommunautaire de manière à réduire les tensions. Il a également demandé aux parties de prendre des mesures immédiates afin d'assurer le retrait complet de tous les éléments armés non autorisés et de leur interdire l'accès à la zone d'Abyei. Il a demandé au Conseil de sécurité d'autoriser l'augmentation de l'effectif de la composante militaire de la FISNUA de 1 126 soldats.

Les membres du Conseil ont déploré la détérioration de la situation sécuritaire dans la zone d'Abyei. Ils ont exhorté les deux parties à respecter leurs engagements concernant Abyei et leurs présidents à se pencher sur la question du statut final de la zone. Ils ont soutenu le renouvellement du mandat de la FISNUA et l'augmentation de ses effectifs de 1 126 soldats.

Le 29 mai, le Conseil de sécurité a adopté, à l'unanimité, la résolution 2104 (2013) par laquelle il prorogeait le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) jusqu'au 30 novembre 2013 et portait à 5 326 hommes le plafond des effectifs autorisés de la FISNUA, pour lui donner les moyens

d'apporter au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière tout l'appui dont il avait besoin. Le Conseil demandait instamment, entre autres, aux Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, d'entreprendre immédiatement de mettre en œuvre des mesures de confiance entre les différentes communautés concernées de la zone d'Abyei et demandait instamment aussi à toutes ces communautés de faire preuve de la plus grande retenue dans tous leurs échanges et de s'abstenir de tout acte ou discours provocateur de nature à entraîner des affrontements violents.

Intervenant après l'adoption de la résolution, le Représentant du Soudan du Sud a réaffirmé l'engagement de son pays à coopérer avec le Conseil de sécurité. Il a salué le travail de la FISNUA et l'apport essentiel de l'Éthiopie en contingents. Il a estimé que l'augmentation du plafond des effectifs de la FISNUA contribuera au maintien de la stabilité aux frontières des deux États. Il a appelé à l'ouverture d'une enquête internationale pour déterminer les causes de l'incident du 4 mai 2013.

Le Représentant du Soudan a salué la prorogation du mandat de la FISNUA et l'augmentation de ses effectifs afin qu'elle puisse surveiller la zone frontalière démilitarisée. Il a déclaré que son pays avait condamné l'incident survenu récemment à Abyei, en assurant qu'une enquête était engagée en vue d'en appréhender les auteurs et de les traduire en justice. Son pays œuvrait à la normalisation de ses relations avec le Soudan du Sud, a-t-il conclu, en demandant également que le Soudan du Sud respecte les accords qu'il avait signés et qu'il s'abstienne de soutenir les rebelles.

Guinée-Bissau

Le 9 mai, le Conseil a tenu une réunion en séance plénière suivie de consultations privées, sur la situation en Guinée-Bissau, notamment sur l'évaluation du mandat du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BINUGBIS, José Ramos-Horta, présentant le rapport du Secrétaire général (S/2013/262), a estimé que les connivences entre l'élite politique et les militaires expliquaient l'échec des dirigeants, entraînant des violations des droits de l'homme, favorisant l'impunité, la criminalité organisée et le trafic de drogue dans ce pays. Il a ajouté que les derniers développements politiques dans le pays étaient positifs, et avaient été marqués par la signature d'un accord sur la transition politique, le 30 avril, entre les parties prenantes bissau-guinéennes, lequel devrait aboutir à l'adoption d'un nouveau « pacte de transition » et d'une feuille de route en vue de la tenue d'élections en 2013 et la mise en place d'un Gouvernement de transition sans exclusive à bref délai. Il a, en outre, insisté sur la nécessité du renforcement de l'appui de la communauté internationale à la Guinée-Bissau pour faciliter le retour à l'ordre constitutionnel et la stabilisation à court, moyen et long terme et le développement du pays.

La Représentante permanente du Brésil et Présidente de la formation « Guinée-Bissau » de la Commission de consolidation de la paix, Maria Luiza Ribeiro Viotti, les Représentants permanents de la Guinée-Bissau, João Soares da Gama, de Côte-d'Ivoire, Youssoufou Bamba, parlant au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et du Mozambique,

António Gumende, pour le compte de la Communauté des pays de langue portugaise, ont également fait des déclarations.

Lors des consultations, les membres du Conseil ont indiqué qu'il était important de maintenir, sur les parties prenantes bissau-guinéennes, la pression afin que les consultations en cours aboutissent rapidement à l'adoption du nouveau pacte de transition en vue de la tenue d'élections avant la fin de l'année 2013. Ils ont exhorté le Représentant spécial à encourager les hommes politiques bissau-guinéens à faire preuve de plus de détermination à lutter contre l'impunité et le trafic de drogue. Ils ont regretté le retrait, faute de ressources, de la présence de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) en Guinée-Bissau et insisté sur la nécessité de trouver un mécanisme approprié permettant de mieux échanger des renseignements sur le phénomène et de sanctionner les trafiquants. Toutefois, la suggestion faite par le Secrétaire général de mettre en place un groupe d'experts sur le trafic de drogue en Guinée-Bissau n'avait pas été considérée par les membres du Conseil comme le moyen le plus efficace de combattre ce fléau.

Le 22 mai, le Conseil de sécurité a adopté, à l'unanimité, la résolution [2103 \(2013\)](#) par laquelle il prorogeait, jusqu'au 31 mai 2014, le mandat du BINUGBIS, tout en le réajustant, comme l'avait suggéré le Secrétaire général, pour permettre au Bureau, d'abord, de soutenir le retour à l'ordre constitutionnel par le biais d'élections libres, justes et transparentes, puis d'aider au renforcement des institutions étatiques démocratiques après les élections par le biais des réformes, notamment dans les secteurs de la sécurité et de la justice, à la lutte contre l'impunité et le trafic de drogue. Sur ce dernier point, le Conseil exprimait la nécessité d'une présence forte des Nations Unies en Guinée-Bissau pour lutter contre le phénomène, et encourageait les partenaires de ce pays à apporter leur aide pour assurer le retour de l'ONUDD dans ce pays. Par la résolution, le Conseil demandait également au Secrétaire général d'assurer la mise en place, au sein du BINUGBIS, d'une composante antidrogue, assortie du personnel spécialisé requis pour mieux renseigner sur le phénomène. Il invitait le Représentant spécial du Secrétaire général à partager tous renseignements utiles avec le Comité créé par sa résolution [2048 \(2012\)](#), particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de ses paragraphes 6 et 7.

République centrafricaine

Le 15 mai, le Conseil a tenu une séance publique suivie de consultations sur la situation en République centrafricaine. La Représentante spéciale du Secrétaire général, Margaret Vogt, a, à cette occasion, présenté le rapport du Secrétaire général.

Le Premier Ministre du Gouvernement de transition de la République centrafricaine, M. Nicolas Tiangaye, et le Représentant permanent du Tchad, en sa qualité de représentant du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ont participé à cette séance.

Dans son exposé, la Représentante spéciale a indiqué que la situation sécuritaire et humanitaire ne cessait de se dégrader dans le pays du fait de pillages, de destructions de biens publics et privés, d'exactions de tous genres ainsi que de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elle a ajouté que le pays se trouvait dans une situation de faillite totale, où tout était à reconstruire, au point qu'il serait impossible, même avec le retour de la sécurité, de

procéder à l'enregistrement des électeurs dans la perspective d'un processus électoral fiable pour un retour à un régime démocratiquement élu.

M^{me} Vogt a déploré le fait que, malgré l'existence d'un cadre bien défini de la transition politique, qui reposait sur les Accords de paix de Libreville et les différentes conclusions des Sommets extraordinaires de la CEEAC, le Chef de la transition, Michel Djotodia, continuait de gouverner par décret, et estimait même qu'il pouvait démettre le Premier Ministre de ses fonctions. Elle a plaidé pour que le Premier Ministre, qui représente la face crédible et légitime de la transition centrafricaine, soit fortement soutenu par la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, qui devrait également assurer sa sécurité qui est de plus en plus menacée.

Pour répondre aux besoins les plus urgents du peuple centrafricain, la Représentante spéciale a préconisé les mesures suivantes : le déploiement, de toute urgence, d'une force internationale en vue de la protection des populations civiles, qui sera suivie de la mise sur pied d'un programme viable de la réforme du secteur de la sécurité; l'adoption, le plus tôt possible, par le Conseil de sécurité, de sanctions individuelles contre les responsables de la rébellion afin de mettre fin aux exactions et violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et à l'impunité; la reconstitution, dans les meilleurs délais, du Conseil national de la transition afin de rendre cet organe plus représentatif des différentes couches sociopolitiques de la République centrafricaine, en définissant, de façon claire et précise, les attributions du Chef de la transition et du Premier Ministre; et la mobilisation des financements nécessaires, non seulement pour apporter l'assistance humanitaire requise aux populations déplacées, mais aussi pour éviter une crise alimentaire aiguë dans le pays.

Dans son intervention, le Premier Ministre a estimé que son pays vivait actuellement une crise sécuritaire, humanitaire et politique sans précédent, marquée par l'effondrement total de l'appareil de l'État, l'anarchie et le chaos ainsi que la désintégration totale de l'armée et des forces de l'ordre et de sécurité. Face à cette situation, il a appelé la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, à réagir sans tarder. Il a aussi plaidé pour le soutien de l'extérieur en vue de ramener la paix et la sécurité dans son pays, lui fournir une assistance financière et humanitaire et assurer sa reconstruction. Il a, en outre, demandé aux Nations Unies de désigner un rapporteur spécial chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme en vue de la poursuite des auteurs et commanditaires devant les juridictions tant nationales qu'internationales.

Pour sa part, le représentant du Tchad a souligné la nécessité, pour la communauté internationale, de se mettre au chevet de la République centrafricaine pour éviter que les effets néfastes de cette crise ne se propagent dans toute la région.

Au cours des consultations qui ont suivi la séance publique, les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine. Ils ont dénoncé et condamné la poursuite des exactions et violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et averti les auteurs et commanditaires qu'ils auront à répondre de leurs actes devant les instances judiciaires. Ils ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures urgentes afin de rétablir la sécurité et de mettre un terme aux exactions et demandé que la Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine de la CEEAC (MICOPAX) soit rapidement renforcée

avec l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble.

Afrique centrale

Le 29 mai, le Conseil a tenu une séance publique consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur l'Armée de résistance du Seigneur. (S/2013/297). Ce rapport a été présenté par le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, M. Abou Moussa.

Il a indiqué que la situation générale dans la région était caractérisée par une relative stabilité sur les plans politique, économique et sécuritaire, à l'exception notable de la République centrafricaine où le chaos régnait depuis la prise du pouvoir, par la force, par la coalition Séléka et de l'Est de la République démocratique du Congo, en proie à une instabilité récurrente. Il a aussi évoqué les activités de la LRA qui constituaient une menace pour les populations civiles des pays où ce groupe armé sévissait. Il a indiqué que le Bureau régional avait mené ces derniers mois un certain nombre d'actions dans la région pour faire face aux défis liés au rétablissement ou à la consolidation de la paix.

Face à tous ces problèmes, il a souligné la nécessité, pour les pays de la région, de prendre des mesures appropriées pour lutter, d'une part, contre le chômage grandissant des jeunes qui constituait une menace potentielle à la paix et à la stabilité de l'Afrique centrale et pour, d'autre part, endiguer le phénomène du braconnage des éléphants dont la vente des ivoires servait à financer les activités des groupes armés et rebelles.

Dans leurs interventions, les membres du Conseil se sont félicités des progrès enregistrés par les pays de l'Afrique centrale dans les domaines du renforcement de la démocratie et de la gouvernance économique, tout en exprimant leur vive préoccupation face à la situation sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine, après la prise du pouvoir par la Séléka. Abordant la question de l'Armée de résistance du Seigneur, les membres du Conseil ont réitéré leur soutien ferme à la stratégie de lutte contre ce groupe armé et se sont réjouis de la stratégie de lutte contre ce groupe et de la mise au point du concept d'opérations de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine. Plusieurs membres ont, à cet égard, souligné la nécessité, pour tous les États de la région, de coopérer avec la Cour pénale internationale en vue de l'exécution, dans les meilleurs délais, des mandats d'arrêts internationaux lancés contre Joseph Kony et ses principaux lieutenants.

Pour ce qui est de la lutte contre la piraterie en mer, les membres du Conseil ont salué la tenue, en juin 2013 à Yaoundé, d'un Sommet des États de l'Afrique centrale et de l'Ouest sur la question, et formulé l'espoir que les conclusions de cette assise aideraient à renforcer la stratégie de lutte contre ce fléau.

Les membres du Conseil ont adopté, à l'issue de cette réunion, une déclaration du Président (S/PRST/2013/6) dans laquelle les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les conclusions du Groupe de travail sur le sort des enfants en période de conflit armé (adoptées le 19 avril 2013) concernant la situation des enfants touchés par le conflit armé lié à la LRA, et demandé qu'elles soient intégralement appliquées.

Le Conseil a également appelé l'ONU, l'Union africaine et la CEEAC à œuvrer de concert, notamment en procédant à des évaluations conjointes sur le terrain, pour se faire une idée générale des capacités et des zones d'opérations actuelles de la LRA et à enquêter sur ses réseaux logistiques et ses éventuelles sources de soutien militaire et de financement illicite, y compris sa participation présumée au braconnage d'éléphants et aux activités de contrebande connexes.

Europe

Bosnie-Herzégovine

Le 14 mai, le Conseil a organisé son débat biannuel sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a présenté son rapport (voir [S/2013/263](#)) couvrant la période du 27 octobre 2012 au 20 avril 2013. Il a indiqué que le pays n'avait fait que peu de progrès, au cours de la période considérée, pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixé en vue de son intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. Cette situation était due, selon lui, aux crises politiques à répétition dans le pays et aux positions hostiles de certains de ses dirigeants vis-à-vis des Accords de paix de Dayton.

À l'occasion du débat qui a suivi l'exposé, les membres du Conseil, ont exhorté la classe politique de la Bosnie-Herzégovine à entreprendre les réformes nécessaires pour faire avancer le pays. Un membre a estimé que le rapport du Haut-Représentant ne présentait pas une analyse objective de la situation en Bosnie-Herzégovine. Cette délégation a également préconisé la suppression du Bureau du Haut-Représentant. D'autres membres ont, par contre, estimé qu'aucun des cinq objectifs (accord sur la répartition des propriétés de l'État, répartition des propriétés militaires, pérennisation du statut spécial du district de Brcko, soutenabilité budgétaire, renforcement de l'état de droit) et des deux conditions (signature d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et évaluation positive de la situation) nécessaires à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant n'ayant été réalisés, ce bureau ne pouvait pas être supprimé. Pour un autre membre, ce bureau devrait être ramené à une taille en phase avec ses responsabilités résiduelles.

Chypre

Le 30 mai, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Alexander Downer, a fait part au Conseil, dans le cadre de consultations officieuses, de ses efforts de bons offices en vue de la reprise des négociations entre les communautés chypriotes grecque et turque, depuis l'élection à la présidence de Chypre de Nicos Anastasiades, le 24 février 2013.

Des membres du Conseil, tout en se félicitant de la reprise annoncée des négociations entre les deux parties, ont dit comprendre que la priorité pour les autorités de Chypre était de faire face à la crise économique sans précédent que traversait le pays.

Des délégations ont exhorté les Nations Unies à continuer leur rôle d'accompagnement des parties en vue de restaurer la confiance entre les deux communautés, dans ce contexte de crise économique.

Moyen-Orient

Liban [Mise en œuvre de la résolution (1559 (2004))]

Le 8 mai, le Conseil a tenu des consultations privées au cours desquelles l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004), Terje Roed-Larsen, a présenté le rapport semestriel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution.

L'Envoyé spécial a indiqué qu'au cours de la période considérée, il n'y avait pas eu d'avancée notable dans la mise en œuvre des dispositions principales de cette résolution, notamment en ce qui concerne le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban ainsi que les efforts en faveur de l'unité et de l'indépendance politique de ce pays. Il a évoqué les activités des groupes armés en soulignant que et le désarmement et la dissolution de toutes les milices n'étaient pas encore réalisés. De même, la contrebande d'armes aux frontières se poursuivait et la frontière syro-libanaise n'avait toujours pas été délimitée. Il a ajouté que les Forces de défense israéliennes continuaient de violer l'espace aérien libanais. Il a indiqué que la crise syrienne avait affecté la situation politique au Liban et que la politique de dissociation des Libanais de cette crise, initiée par le Président Michel Sleiman, n'était pas intégralement appliquée. Au plan social, il a indiqué que ce pays croulait sous le poids des réfugiés, car il avait déjà accueilli plus de 540 000 Syriens et, qu'en dépit des tirs et des bombardements qui avaient fait plusieurs morts et blessés au sein de sa population, il avait toujours laissé ses frontières ouvertes.

Dans leurs interventions, les membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation devant le manque de progrès tangibles dans la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) et souligné la nécessité, pour toutes les parties, de respecter leurs obligations internationales. Ils ont déploré les conséquences du conflit syrien sur le Liban, notamment les violences intercommunautaires et la crise humanitaire qu'il a provoquées dans ce pays. Ils ont appelé toutes les parties au conflit syrien à respecter la neutralité du Liban. De nombreux membres du Conseil ont aussi exprimé leurs préoccupations face à la violation de l'espace aérien libanais par Israël et ont invité ce dernier à y mettre fin, tout comme à se retirer du nord du Liban. Ils ont, par ailleurs, souligné la nécessité de procéder au tracé rapide de la frontière syro-libanaise afin de mettre un terme à la contrebande d'armes qui se développait dans la zone.

Processus de paix au Moyen-Orient

Le 22 mai, lors d'une réunion publique, le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a informé le Conseil de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Dans son exposé, M. Serry a indiqué que la stabilité au Moyen-Orient requerrait d'agir sur deux fronts diplomatiques reposant l'un sur la recherche d'une solution au conflit syrien et l'autre sur la reprise des négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, il a salué les efforts entrepris par l'Administration américaine, notamment l'engagement personnel du Président Barack Obama et du Secrétaire d'État, John Kerry, en vue de sortir le processus de paix de l'impasse. Il a aussi relevé l'intérêt renouvelé que portaient des acteurs

régionaux à la question, notamment grâce aux visites effectuées par le Secrétaire de la Ligue des États arabes ainsi qu'une délégation de ministres et de dirigeants arabes, à Washington en avril dernier, à l'occasion desquelles l'importance de l'Initiative de paix arabe, proposée en 2002, a été réaffirmée. Il a indiqué que plusieurs incidents avaient eu lieu au cours de la période considérée dont notamment les restrictions d'accès imposées par Israël aux Lieux saints à Jérusalem-Est et les détentions administratives.

S'agissant de la Syrie, M. Serry a relevé l'escalade de la violence et l'aggravation de la crise humanitaire. Il a indiqué que la crise syrienne avait des répercussions dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Il a salué l'initiative entreprise par les États-Unis et la Fédération de Russie afin d'amener les parties à la crise syrienne à négocier et a exhorté tous les acteurs à coopérer à cette fin.

Parlant du Liban, le Coordonnateur spécial a indiqué que la crise en Syrie mettait ce pays sous une pression croissante aussi bien sur le plan politique et économique que sur le plan sécuritaire. Il a signalé qu'il y avait eu des tirs d'obus depuis la Syrie vers le territoire libanais et qu'il y avait un nombre important de combattants libanais en Syrie, en particulier ceux du Hezbollah.

Il a conclu en indiquant qu'il était très urgent de mettre fin au conflit en Syrie mais, en même temps, qu'il serait dangereux de croire que la résolution du conflit israélo-palestinien était de moindre importance. Les risques croissants pour la stabilité dans la région sont réels et il est impératif que tous travaillent à construire les bases d'un avenir meilleur au Moyen-Orient.

Au cours des consultations privées qui ont suivi cette présentation, les membres du Conseil de sécurité ont salué les efforts entrepris par l'Administration américaine en vue de la reprise des négociations directes. La délégation des États-Unis a annoncé que le Secrétaire d'État, John Kerry, allait entreprendre à nouveau une mission dans la région à compter du 23 mai 2013.

La plupart des membres ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la situation qui y régnait, notamment l'annonce d'un nouveau plan de construction de 300 unités de logement en Cisjordanie et la persistance du blocus de la bande de Gaza. Ils se sont aussi déclarés vivement préoccupés par les entraves à la liberté religieuse à Jérusalem-Est. De nombreux membres ont condamné les tirs de roquettes de la bande de Gaza vers Israël et exprimé la nécessité, pour les deux parties, de faire preuve de retenue, de promouvoir la confiance mutuelle et de s'engager dans la reprise des pourparlers directs.

S'agissant de la Syrie, ils se sont félicités de l'initiative des États-Unis et de la Fédération de Russie visant à la tenue d'une nouvelle conférence à Genève qui devrait réunir toutes les parties, y compris les pays qui sont concernés par la crise syrienne.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Au sujet de la situation actuelle dans la zone d'opérations de la FNUOD, les membres du Conseil ont publié, le 7 mai, une déclaration à la presse dans laquelle ils ont condamné la détention de quatre soldats de la paix de la FUNOD appartenant au bataillon philippin dans la zone de limitation, à proximité de Jamlé, par des

éléments armés de l'opposition syrienne, et exigé leur libération immédiate et sans condition.

Le 16 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). Dans cette déclaration, les membres du Conseil ont condamné l'incident du 15 mai au cours duquel un groupe d'éléments armés antigouvernementaux avait détenu pendant plusieurs heures trois observateurs militaires des Nations Unies faisant partie du Groupe d'observateurs de l'ONUST au Golan et pillé un poste d'observation des Nations Unies situé dans la zone de séparation.

Questions thématiques

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 7 mai, le Conseil a tenu une réunion d'information sur l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notamment en ce qui concerne sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, Président en exercice de l'OSCE, Leonid Kozhara, a présenté au Conseil les priorités du mandat de son pays à la tête de cette organisation. Il a fait part de la volonté de l'Ukraine de moderniser les instruments politico-militaires de l'OSCE, de poursuivre les efforts de désarmement et de continuer de placer la dimension humaine au centre de la sécurité mondiale tout en travaillant au renforcement de la coopération entre l'Organisation et l'ONU. Il a indiqué que l'Ukraine comptait insuffler une nouvelle impulsion à la résolution des conflits gelés ou prolongés dans l'espace de l'OSCE, notamment ceux en Transnistrie, en Géorgie et dans le Haut-Karabakh. Il a également indiqué que le volet sécurité étant l'axe majeur de l'action de l'OSCE, l'Ukraine insisterait sur la nécessité d'optimiser les mécanismes d'alertes précoces, de prévention de conflits, de réponse aux nouveaux défis et menaces qui sortaient du cadre purement militaro-sécuritaire comme le trafic de drogues, la criminalité organisée et le cyberterrorisme. L'autre sujet clef de cette présidence concernerait la dimension économique et environnementale. À ce niveau, M. Kozhara a assuré que la présidence ukrainienne de l'OSCE entendait améliorer l'empreinte environnementale des activités liées à l'énergie, mettre l'accent sur la dimension humanitaire, humaine et démocratique de l'action de l'Organisation et lutter plus efficacement contre la traite des êtres humains.

Les membres du Conseil ont reconnu la contribution majeure de l'OSCE à la promotion de la paix et de la sécurité dans sa zone d'action et salué les efforts déployés par la présidence ukrainienne à cet égard. L'OSCE et l'ONU ont été exhortées à continuer de renforcer leur coopération en s'inspirant de leurs expériences respectives afin d'obtenir de meilleurs résultats. Par ailleurs, des délégations ont souhaité que l'expertise de l'OSCE dans divers domaines, notamment dans les processus électoraux et dans le soutien des processus de démocratisation, dans la mise en œuvre des mesures de confiance et de sécurité ainsi que dans la lutte contre le terrorisme, puisse bénéficier à d'autres organisations régionales.

Organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le 10 mai, le Conseil de sécurité a entendu des exposés présentés par les Présidents des Comités créés par les résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#), [1373 \(2001\)](#) et [1540 \(2004\)](#), chargés respectivement des sanctions contre Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, de la lutte antiterroriste et de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, respectivement.

Au nom des trois Comités, le Président du Comité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) a exposé la coopération dont les Comités ont fait preuve depuis le dernier exposé présenté au Conseil en novembre 2012, ainsi que les orientations des entreprises futures. Les Représentants permanents de l'Australie, de la République de Corée et du Maroc, en leur qualité de Présidents de ces trois comités, ont fait le point des activités de coopération entre les comités et leurs groupes d'experts. Les Présidents se sont dits prêts à organiser régulièrement des réunions pour mieux coordonner leurs travaux non seulement en matière d'assistance, d'échange d'informations et de sensibilisation, mais aussi pour planifier et entreprendre des visites sur le terrain ou former le personnel.

Les membres du Conseil ont félicité les trois Présidents de leur travail et reconnu l'importance de la coopération et de la coordination entre les différents comités et groupes d'experts.

Le 16 mai, le Conseil a tenu des consultations consacrées à la présentation du rapport de 90 jours du Comité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#).

La Présidente du Comité et Représentante permanente du Luxembourg, Sylvie Lucas, a informé le Conseil des activités du Comité, en particulier en ce qui concerne la suite donnée à la résolution [2094 \(2013\)](#), notamment la reconduction des membres actuels du Groupe d'experts et la procédure de sélection d'un huitième expert, le réaménagement du calendrier de présentation des rapports du Groupe, l'élaboration d'une nouvelle notice d'aide à l'application des résolutions, conformément au paragraphe 22 de la résolution, et la mise à jour des notices existantes. Elle lui a fait savoir que le Comité avait déjà approuvé la mise à jour de la notice d'aide à la mise en œuvre des sanctions en vue de permettre aux États de s'acquitter de leurs obligations en vertu des résolutions [1718 \(2006\)](#), [1874 \(2009\)](#), [2087 \(2013\)](#) et [2094 \(2013\)](#) du Conseil. Le Comité avait adopté et adressé à tous les États Membres une note verbale présentant les principaux éléments de la résolution [2094 \(2013\)](#) relatifs aux obligations qui incombent aux États en matière de présentation de rapports, dans laquelle il les informait des mises à jour de la liste récapitulative et des listes d'articles qu'il est interdit d'exporter vers la République populaire démocratique de Corée ou d'importer de ce pays.

Elle a en outre souligné que, pendant la période couverte, les États n'avaient pas produit de rapport, ce qui est contraire aux exigences contenues dans le paragraphe 11 de la résolution [1718 \(2006\)](#), le paragraphe 22 de la résolution [1874 \(2009\)](#) et le paragraphe 25 de la résolution [2094 \(2013\)](#). Le Comité examinait la proposition de la Présidente tendant à tenir une séance d'information à l'intention de tous les États Membres intéressés, à une date arrêtée par le Comité, afin que celui-ci présente ses travaux et ceux du Groupe dans le cadre de l'action de sensibilisation qu'il mène en faveur de la mise en œuvre des mesures visées dans les

résolutions pertinentes. Cette proposition a également été inscrite au programme de travail révisé actuellement soumis à l'examen du Comité.

Les membres du Conseil ont rappelé à nouveau leur condamnation ferme du troisième essai nucléaire que la République populaire démocratique de Corée a effectué le 12 février 2013. Ils ont réaffirmé la nécessité de maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et de la dénucléariser par le dialogue et la négociation et appelé à la reprise des pourparlers à six. S'agissant du rapport, ils ont exhorté le Comité à poursuivre ses efforts et souligné la nécessité pour les États Membres de coopérer pleinement avec le Comité.

Paix et sécurité en Afrique

Le 13 mai, le Conseil de sécurité a tenu un débat sur le thème « Les enjeux de la lutte contre le terrorisme en Afrique dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Le Président du Togo, M. Faure Essozimna Gnassingbé, a personnellement présidé la réunion.

Dans son exposé au Conseil, le Secrétaire général a fait observer que le terrorisme était une menace à la paix, à la sécurité et au développement de l'Afrique. Il a souligné que les groupes extrémistes et les entités terroristes tels que Al-Chabab et Al-Qaïda dans le Maghreb islamique marquaient leur présence dans plusieurs régions du continent. Cependant, a-t-il reconnu, d'importants progrès avaient été réalisés en Somalie dans le sens de la stabilité, Al-Chabab ayant été chassé de plusieurs endroits stratégiques du pays. Toutefois, selon le Secrétaire général, pour préserver et consolider ces acquis, beaucoup restait à faire, notamment dans le domaine de l'état de droit, du développement et de la gouvernance politique. Comme approche de solution au phénomène du terrorisme, il estimait que, sans une démarche globale et soutenue, la menace risquait de se déplacer d'une région à une autre. Il était tout autant nécessaire, selon lui, de renforcer la coordination des efforts engagés aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Le Secrétaire général s'était félicité des initiatives prises par plusieurs organisations régionales et sous-régionales en vue d'élaborer des stratégies de lutte contre le terrorisme qui contribueraient à aider l'ONU à identifier les menaces et les défis communs, à établir une hiérarchie des priorités, à renforcer la collaboration, à améliorer la coordination et à concentrer l'assistance internationale dans les domaines et les régions qui en avaient le plus besoin.

Le Directeur du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), Abdullahi Shehu, a présenté au Conseil les activités de son groupe dans la lutte contre le terrorisme à travers des mesures adoptées par les États de la sous-région, notamment contre le blanchiment d'argent.

Dans son intervention, le Président du Togo a établi un lien entre le terrorisme et la pauvreté, le faible niveau de gouvernance, la corruption, et le sous-développement. Selon lui, le terrorisme anéantissait, dans les zones où il était présent, toute perspective de programmes de développement économiques et sociaux. Aussi a-t-il averti que si l'on ne donnait pas aux gouvernements africains les moyens de mener une politique antiterroriste efficace et durable en privant les groupes terroristes de leurs armées, il était fort à craindre de voir se consolider non seulement un arc terroriste allant de la Mauritanie au Nigéria et se prolongeant jusqu'à la Corne de l'Afrique, mais aussi de voir se développer une zone de non-droit pour les trafiquants du monde entier. Il a affirmé que seule une réponse

plurielle, qui n'est plus strictement militaire, permettrait de contenir les groupes de criminels et de narcoterroristes. À cet égard, il a dit qu'il était indispensable de combiner les questions de sécurité avec celles du développement et de la promotion des droits de l'homme. Il a déclaré que c'était pour cette raison que la communauté internationale devait développer une stratégie mondiale, en concertation avec les pays concernés, concrétisée par une pluralité d'initiatives de nature politique, diplomatique, socioéconomique et sécuritaire. Il a enfin exhorté les pays partenaires à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) et s'est félicité, à cet égard, de la décision des 11 États membres de l'Union européenne de créer une taxe sur les transactions financières internationales.

Les représentants de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Autorité internationale pour le développement ont, dans leurs interventions respectives, relevé que le terrorisme connaissait une recrudescence, particulièrement en Afrique, et insisté sur la nécessité, pour la communauté internationale, de prendre des mesures idoines pour le combattre.

Les membres du Conseil ont aussi reconnu qu'en dépit des efforts concertés de la communauté internationale pour mettre fin à ce phénomène, au cours de la décennie écoulée, le terrorisme était demeuré une grave menace pour la paix et la sécurité en Afrique. Ils ont reconnu qu'à défaut d'un engagement concret de la communauté internationale, « l'arc de l'instabilité », qui va du Mali à la Somalie, risquait de devenir irréversible et de transformer l'ensemble du continent africain en une pépinière d'extrémistes et en une plateforme de lancement d'attaques terroristes à grande échelle dans le monde entier.

Pour les membres du Conseil, l'approche de solution appropriée consisterait notamment à promouvoir les conditions socioéconomiques et écologiques, en mettant l'accent sur l'emploi des jeunes et l'éducation. Ils ont, dans ce sens, plaidé pour l'adoption d'une stratégie globale visant à garantir, sur le continent africain et dans d'autres régions, la croissance économique, la bonne gouvernance, le recul de la pauvreté, le renforcement des capacités des États, l'extension, à tous, des services sociaux et l'éradication de la corruption.

Ils ont également recommandé qu'un contrôle accru soit effectué au niveau des frontières et qu'une réglementation des activités transfrontalières soit définie afin de promouvoir une politique adéquate et les mesures économiques et sociales nécessaires, en particulier en faveur de l'intégration des économies africaines

Dans la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/5) qu'il a adoptée, le Conseil a constaté avec une profonde inquiétude que le terrorisme continuait de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, l'exercice des droits de l'homme et le développement économique et social des États, et constituait un obstacle à la stabilité et à la prospérité en Afrique et, en particulier, que cette menace était devenue plus diffuse et s'accompagnait, dans diverses régions du monde, d'une multiplication des actes de terrorisme, y compris des actes motivés par l'intolérance ou l'extrémisme.

Il a en outre pris note de la mutation de nature et de caractère du terrorisme en Afrique, s'est déclaré préoccupé par le lien étroit, dans de nombreux cas, entre terrorisme, criminalité transnationale organisée et activités illicites telles que le trafic de la drogue et des armes et la traite des êtres humains, et souligné qu'il

importait de renforcer la coordination des efforts engagés aux niveaux national, sous-régional, régional et international pour apporter une réponse mondiale plus énergique à ce grave problème et à la menace qu'il constituait pour la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil a réaffirmé la nécessité pour les États d'Afrique de collaborer étroitement et directement avec les organes compétents de l'Union africaine et autres mécanismes régionaux à la mise en place de mesures renforcées de coopération, d'assistance mutuelle et de coordination entre les forces de l'ordre, les procureurs et les juges, afin que les efforts déployés collectivement par l'Afrique soient plus efficaces et notamment plus volontaristes, s'agissant de la lutte contre le terrorisme, et insisté sur l'importance de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées dans le respect du droit international, pour protéger le droit à la vie et les autres droits de l'homme en Afrique.

Enfin, le Conseil a invité le Secrétaire général à lui présenter, dans un délai de six mois, un rapport concis contenant une étude et une évaluation complètes des efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider les organismes nationaux, sous-régionaux et régionaux en Afrique dans la lutte contre le terrorisme, en vue de poursuivre l'examen des éventuelles mesures à cet égard.

Dans le contexte de la lutte antiterroriste, le Conseil a publié, le 24 mai, une déclaration à la presse sur les attentats terroristes commis à Agadez et Arlit (Niger), le 23 mai. Les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus énergiques ces attentats, revendiqués par le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, qui ont fait de nombreux morts et blessés. Ils ont exprimé leur profonde sympathie et présenté leurs condoléances aux victimes de ces odieux actes de terrorisme et à leur famille.

Terrorisme

Dans une déclaration à la presse publié le 13 mai, les membres du Conseil ont condamné dans les termes les plus vigoureux les attentats terroristes meurtriers qui ont été commis le 11 mai à Reyhanli (Turquie) et qui ont fait au moins 46 morts et des douzaines de blessés. Ils ont exprimé leur profonde sympathie et leurs sincères condoléances aux familles des victimes de ces actes odieux ainsi qu'au Gouvernement et au peuple turcs.

Au sujet des questions relatives à l'Asie inscrites à l'ordre du jour du Conseil le 26 mai, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse sur l'attentat terroriste du 24 mai à Kaboul dans laquelle ils ont condamné dans les termes les plus énergiques l'attentat revendiqué par les Taliban, qui a ciblé l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), organisation des Nations Unies, et causé de nombreux morts et blessés, notamment parmi le personnel de l'OIM et de l'Organisation internationale du Travail.

Tribunaux pénaux internationaux spéciaux

Le 25 mai, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur la contribution du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Dans cette déclaration, les membres du Conseil ont rappelé que 2013 marquait le vingtième anniversaire de la résolution [827 \(1993\)](#), par laquelle le Conseil avait créé le Tribunal. Ils ont reconnu la contribution dudit tribunal dans la

lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves touchant la communauté internationale.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'entrée en fonctions, le 1^{er} juillet 2013, de la Division de La Haye du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, et ont souligné que la création de cet instrument par la résolution 1966 (2010) était indispensable pour empêcher que les accusés encore en fuite ou n'ayant pas encore été jugés en première instance ou en appel restent impunis après la fermeture du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ils ont réaffirmé leur profond attachement à la lutte contre l'impunité.

Dialogue interactif informel sur le Kenya au sujet de la Cour pénale internationale

Le 23 mai, les membres du Conseil de sécurité ont tenu un dialogue interactif informel avec le Représentant permanent du Kenya, Macharia Kamau, à la suite d'une lettre adressée au Conseil de sécurité au sujet des procès intentés contre Uhuru Muigai Kenyatta et William Samoei Ruto, élus Président et Vice-Président du Kenya, respectivement, en mars 2013, à la suite de la violence qui a suivi les élections de 2007.

Le Représentant permanent a donné des indications détaillées sur l'action nationale de lutte contre l'impunité, notamment l'adoption d'une nouvelle constitution, les enquêtes de la Commission Waki qui ont recommandé la création d'un tribunal spécial, les réformes juridiques en cours, et les milliers de poursuites intentées. Il a confirmé que M. Kenyatta et M. Ruto étaient disposés à continuer de coopérer avec la Cour mais exprimé le souhait de voir les principes de justice et de souveraineté respectés. Il a fait valoir que la Cour ne pouvait pas protéger les victimes kényanes mieux que le Gouvernement kényan. Il a estimé que le Conseil devrait adresser un message sans ambiguïté à la Cour sous forme de déclaration de soutien au Kenya.

Les membres du Conseil ont fait remarquer qu'il n'y avait aucun fondement juridique à cela et que les raisons politiques qui sous-tendaient cette requête n'étaient pas claires. Certains membres du Conseil considéraient la demande comme une motion adressée au Conseil de sécurité pour qu'il suspende temporairement la procédure conformément à l'article 16 du Statut de la Cour, ou mette un terme aux poursuites. D'autres ont cru comprendre que la demande du Kenya revenait pour le Conseil de sécurité à donner comme instruction à la Cour d'accélérer la procédure afin de clore les dossiers le plus tôt possible.

Certains membres du Conseil ont affirmé que, bien que le Conseil de sécurité n'ait pas à influencer sur les activités de la Cour, ils ne voyaient aucune objection à ce qu'il examine favorablement la demande kényane. Et d'ajouter que les activités de la Cour devraient se conformer à la Charte des Nations Unies, au principe de complémentarité ainsi qu'aux cultures des pays intéressés. Un membre du Conseil a estimé que la souveraineté et la justice ne devaient pas se subvertir.

D'autres membres du Conseil ont souligné qu'il serait inapproprié pour le Conseil d'influencer les activités de la Cour. Ils ont mis en évidence le fait que le Kenya est partie au Statut de Rome et que, donc, la Cour est et demeure son seul interlocuteur valable dans cette affaire. Ils ont de surcroît fait ressortir que ce n'est

pas par hasard que le Statut de Rome s'applique à tous de manière égale, sans aucune distinction fondée sur la qualité officielle.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2010/507](#) (réunion de synthèse)

Le 30 mai, le Conseil a tenu une séance privée (réunion de synthèse) sur la mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote [S/2010/507](#). Cette séance a été ouverte à la participation des États non membres du Conseil en tant qu'observateurs. L'objectif de cette réunion était de faire un bilan des travaux du mois, de relever les points positifs et négatifs et de proposer de meilleures approches dans l'examen des questions à l'ordre du jour du Conseil en vue d'une plus grande efficacité.
